

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020, A 20H00 A LA HALLE POLYVALENTE D'EPENDES

Présidence :	M. Dominique Roulin, syndic
Citoyen(ne)s présent(e)s :	42
Auditeur(rice)s :	2
Scrutateurs :	MM. Eric Bongard et Laurent Charrière

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 9 décembre 2019
2. Comptes 2019
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Rapport de l'Organe de révision
 - 2.3. Vote
3. Modification du budget d'investissement 2020
 - 3.1. Remplacement du mobilier du café et de la grande salle de l'auberge des Trois Sapins et vote du financement y relatif
4. Reprise des infrastructures du quartier « Pra-du-Not »
5. Information commune de Bois-d'Amont
6. Divers

Au nom du Conseil communal, M. le syndic a le plaisir de saluer toutes les citoyennes et tous les citoyens pour cette assemblée des comptes 2019 et les remercie d'avoir consacré à nouveau un peu de leur temps aux affaires de la commune.

Pour différents motifs, cette assemblée se distingue des autres. Tout d'abord du fait qu'elle a lieu dans cette salle polyvalente d'Ependes et non pas comme à l'accoutumée dans la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins. Si l'Assemblée se déroule en ces lieux ce soir, cela n'a rien à voir avec la fusion, mais bien avec la pandémie de COVID-19. Afin de pouvoir respecter les exigences sanitaires, en particulier la distance de 1,5 m entre les personnes, pour un nombre potentiel de participants supérieur à 50 personnes, le Conseil communal a été forcé de faire ce choix. Cette assemblée étant la dernière de la commune d'Arconciel, le Conseil communal était en mesure de s'attendre à une plus forte participation si elle avait lieu à Arconciel, et il n'allait pas prendre le risque de devoir refuser du monde. M. le syndic comprend bien qu'en période de COVID, il n'est pas évident de déplacer des foules dans un village voisin pour une assemblée communale. C'est pourquoi il remercie très sincèrement toutes les personnes présentes.

En temps normal, l'assemblée des comptes a toujours lieu au printemps, mais cette année, toujours pour les mêmes raisons, il aurait fallu demander une autorisation à la Préfecture et organiser l'assemblée sur inscription. De plus, au vu de la fusion qui a été acceptée par 86% des citoyens d'Arconciel s'étant rendu aux urnes en date du 9 février dernier, il n'y aura pas d'assemblée des budgets en décembre.

La nouvelle commune de Bois-d'Amont devra l'organiser dans les 5 premiers mois après son entrée en force. C'est pourquoi l'assemblée des comptes a été reportée à la date de ce jour.

Comme annoncé, cette assemblée est particulière à plus d'un titre, mis à part ceux déjà énoncés, elle est la dernière de la législature qui se terminera pour la commune d'Arconciel le 31 décembre 2020 et non pas au mois d'avril comme pour l'ensemble des autres communes fribourgeoises qui ne sont pas concernées par un processus de fusion.

Une information sur les élections anticipées de cet automne sera donnée dans les divers.

M. le syndic ouvre ainsi l'assemblée de ce soir informant que comme par le passé et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats sont enregistrés. Ce procédé ressort de l'art. 3 b du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

EXCUSE(E)S

Pour l'assemblée de ce soir, se sont excusés :

Mme Isabelle Baechler, secrétaire communale, en quarantaine suite à un test COVID-19 positif de sa maman qui réside dans un home.

C'est donc Mme Angélique Jenny qui prendra le procès-verbal de l'assemblée de ce soir, M. le syndic la remercie d'avance d'assumer cette tâche.

Ce sont également excusés pour cette assemblée communale :

MM. Conrad Python et François Carballet ainsi que M. et Mme Claude et Catherine Schorderet.

CONVOICATIONS

Il rappelle que la présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales, à savoir :

- a) par une parution dans la Feuille officielle No 33 du 14 août 2020
- b) par une circulaire tous-ménages ainsi que
- c) par l'affichage au pilier public.

Les objets ont également été présentés dans le journal villageois no 1/2020.

M. le syndic demande si les citoyennes et citoyens ont des remarques au sujet de la convocation.

Comme ce n'est pas le cas, il passe à la désignation des scrutateurs.

DESIGNATION DES SCRUTATEURS

MM. Eric Bongard et Laurent Charrière sont nommés scrutateurs.

Il leur demande de bien vouloir compter le nombre de personnes et de le communiquer de suite.

Les scrutateurs annoncent 42 citoyennes et citoyens ainsi que 2 auditeurs.

Le nombre de personnes ayant le droit de vote est de 42 donc la majorité absolue est de 22.

DEROULEMENT (modification du tractanda)

En préambule, M. Dominique Roulin annonce que le Conseil communal doit malheureusement une fois de plus soumettre une modification de l'ordre du jour à l'Assemblée. Elle concerne la reprise des infrastructures du quartier de Pra-du-Not. A maintes reprises, le Conseil communal a prié la Société à l'Orée du Bois d'Amont SA de lui soumettre les documents nécessaires à la reprise du trottoir et de la route d'accès de ce quartier afin de pouvoir réaliser cette transaction avant l'entrée en force de la nouvelle commune. Cette route donnant également accès au bâtiment de l'édilité, sa reprise est primordiale, voire indispensable. Au grand regret du Conseil communal, les délais fixés aux promoteurs n'ont pas été respectés et ce n'est qu'en date du 25 août dernier qu'il a reçu les éléments du dossier permettant une telle reprise. M. Roulin précise que la cession à la commune de telles infrastructures n'est en rien nouvelle et que le principe avait déjà été établi en 2015 lors de la signature d'une convention. Un report de la reprise de cette route et du trottoir pouvant être source d'inconvénients non-négligeables, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir. Ainsi, le Conseil communal propose d'insérer un point 4 « Reprise des infrastructures Pra-du-Not » à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ainsi, le tractanda modifié suivant est soumis à l'Assemblée communale :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 9 décembre 2019
2. Comptes 2019
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Rapport de l'Organe de révision
 - 2.3. Vote
3. Modification du budget d'investissement 2020
 - 3.1. Remplacement du mobilier du café et de la grande salle de l'auberge des Trois Sapins et vote du financement y relatif
4. Reprise des infrastructures Pra-du-Not
5. Information commune de Bois d'Amont
6. Divers

M. le syndic demande s'il y a des remarques ou des questions concernant ce tractanda.

Approbation

Comme ce n'est pas le cas, il demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent l'ordre du jour tel qu'il vient d'être présenté de le manifester par main levée.

Cet ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

TRACTANDUM 1

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

M. le syndic rappelle que le procès-verbal pouvait être consulté à l'administration communale dix jours avant l'assemblée conformément aux dispositions légales, ainsi que sur le site internet de la commune.

Rappel des points essentiels du dernier PV

Lors de cette assemblée, les 44 citoyennes et citoyens présents avaient approuvé les objets suivants :

- budgets de fonctionnement et d'investissement 2020,
- investissement en vue de la réfection des routes communales à vocation agricole.
Pour information, les autorisations cantonales et fédérales ont été délivrées. Les travaux ont été adjugés à l'entreprise "Antiglio SA" et vont débiter fin septembre ou début octobre au plus tard.

Ont également été acceptés lors de cette dernière assemblée :

- le règlement relatif aux soins dentaires
- le règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

M. le syndic demande si les citoyennes et citoyens ont des remarques au sujet du procès-verbal.

Aucune remarque n'est formulée.

Approbaton

M. le syndic demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent le procès-verbal de la dernière assemblée communale de le manifester par main levée.

Ce procès-verbal est approuvé à une forte majorité, sans opposition.

Des remerciements sont adressés à Mme Isabelle Baechler pour sa rédaction.

TRACTANDUM 2

COMPTES 2019

Pour ce point de l'ordre du jour, M. le syndic passe directement la parole à M. Patrick Gendre, vice-syndic et responsable des finances.

M. Patrick Gendre annonce que dès l'année prochaine, avec la fusion de la commune d'Arconciel avec celles d'Ependes et de Senèdes ainsi que le passage au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), la présentation des comptes annuels changera passablement. Mais pour cette dernière assemblée communale d'Arconciel, les choses sont reprises dans l'ordre connu. Le compte de fonctionnement sera examiné en premier lieu, puis le compte des investissements et enfin il sera procédé à la présentation du bilan.

Sans plus attendre, M. Patrick Gendre propose tout d'abord d'examiner les différents éléments du budget de fonctionnement pour l'année 2020.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Selon les dispositions légales et comme indiqué dans la convocation, les comptes de la commune ont été examinés par l'Organe de révision ainsi que par la Commission financière avant d'être mis à la disposition des citoyennes et des citoyens pour consultation à l'administration communale. Les comptes seront soumis à l'Assemblée communale pour

approbation au terme de leur présentation intégrale lors d'un vote final de la part de l'Assemblée communale. L'Organe de révision et la Commission financière ont chacun émis leur rapport dont la lecture sera faite au terme de cette présentation.

Parmi les 10 chapitres du compte de fonctionnement, M. Patrick Gendre commentera principalement les chapitres et rubriques qui présentent une différence significative par rapport au budget 2019 approuvé en décembre 2018. Sa présentation sera complétée par quelques informations concernant le compte d'investissements et le bilan.

Au terme de son exposé, M. Patrick Gendre propose de communiquer quelques informations sur ce fameux, mais pour l'instant encore méconnu, MCH2, mentionné en introduction.

M. Patrick Gendre ainsi que ses collègues du Conseil communal, se tiendront ensuite à disposition de l'Assemblée pour d'éventuelles observations ou interrogations qu'elle souhaiterait lui soumettre ou débattre.

Par le biais du traditionnel Journal Villageois distribué sous forme de tout-ménage, les personnes présentes ont pu prendre connaissance des comptes établis pour l'année 2019 qui totalisent des charges pour CHF 4'439'005.49 et des produits pour CHF 4'524'593.30 se soldant ainsi par un excédent de produits de CHF 85'587.81, par rapport à un budget présentant un excédent de charges de CHF 3'890.00. Quelques informations succinctes concernant les différents chapitres des comptes de fonctionnement étaient également présentées. M. le vice-syndic propose de compléter ces informations.

Il demande aux citoyennes et citoyens s'ils ont des questions ou des remarques quant au déroulement de cet ordre du jour.

Comme ce n'est pas le cas, M. Patrick Gendre passe immédiatement au chapitre « Administration ».

CHAPITRE 0. ADMINISTRATION

Ce chapitre enregistre des charges supérieures de CHF 44'010.84 et des produits également supérieurs pour CHF 25'566.80 par rapport au budget. Ces différences sont principalement dues à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice au sein de l'administration et aux écritures internes qui répartissent ces coûts sur l'administration générale.

Le sous-chapitre « Assemblée communale, Conseil communal et commission » présente une légère diminution de ses charges par rapport au budget de CHF 691.75 n'amenant aucun commentaire.

Pour sa part le sous-chapitre « Administration générale » présente concrètement l'augmentation des charges de personnel due à l'engagement de Mme Laetitia Weber. Mme Weber a très bien su reprendre les sujets plus techniques de l'administration et se montrer d'une aide précieuse.

En plus de son engagement, la commune a œuvré d'arrache-pied sur le projet de fusion et a dû faire face à quelques émoluments et frais non planifiés dans le cadre de la préparation à la votation du 9 février dernier. Le sous-chapitre « Administration » enregistre principalement des mouvements internes et ne nécessite donc aucun commentaire particulier, on y retrouve l'augmentation mentionnée préalablement.

Le chapitre « Administration » totalise donc des charges pour CHF 710'340.84 et des produits s'établissant à CHF 403'846.80.

CHAPITRE 1. ORDRE PUBLIC

Ce chapitre voit globalement ses charges augmenter de CHF 13'895.05 par rapport au budget et ses produits également croître de CHF 18'154.50. Ceci représente tout de même respectivement une augmentation de près de 13% des charges et 39% des produits. Celle-ci est principalement due à des travaux d'entretien dans les locaux de la protection civile qui ont été financés par un prélèvement à la réserve.

Dans le sous-chapitre « Justice », la participation au Service des curatelles est en légère augmentation par rapport au montant budgétisé en raison de cas non-prévisibles ; toutefois celle-ci ne représente finalement que 7.3%.

Concernant le sous-chapitre « Police du feu », les charges ont pu être maintenues dans le budget avec une légère diminution de CHF 1'018.45. Une augmentation de la perception de la taxe non-pompier d'environ CHF 2'500.00 est cependant constatée. Ceci est principalement dû à l'évolution démographique de cette dernière année.

Le sous-chapitre « Protection civile » a comptabilisé CHF 14'992.70 de charges en plus que budgété, mais également des produits en augmentation de CHF 15'599.80. Ces différences sont représentatives des travaux mentionnés préalablement.

Les autres sous-chapitres sont conformes au budget.

En résumé, le chapitre « Ordre public » présente des charges de CHF 107'700.05 pour des produits s'établissant à CHF 47'654.50.

CHAPITRE 2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Dans l'ensemble, les dépenses de ce chapitre sont légèrement inférieures aux prévisions d'environ 2%, ce qui représente un montant de CHF 21'905.05. Le chapitre ne subit donc pas entièrement l'augmentation attendue par rapport à l'exercice 2018. Il représente tout de même plus d'un quart du budget global de la commune.

Les sous-chapitres « Ecole enfantine » et « Ecoles spécialisés » présentent globalement des comptes équivalents au budget et ne nécessitent pas d'explications complémentaires. Pour rappel, ces sous-chapitres sont constitués presque exclusivement de charges liées dont les prévisions sont données par les services de l'Etat.

Le sous-chapitre « Cycle scolaire obligatoire » présente une légère diminution des charges.

Il s'agit principalement d'une diminution de plus de CHF 16'000.00 (soit près de 15%) des coûts liés au cercle scolaire primaire.

Le sous-chapitre « Formation professionnelle » quant à lui présente une importante diminution des charges, mais n'appelle pas de commentaire particulier.

Quant au sous-chapitre « Administration scolaire », il « rattrape » quelque peu la diminution des charges en lien avec le cercle scolaire par report de charges et augmentation de coûts d'entretien et de chauffage.

Le chapitre « Enseignement et formation » présente globalement des charges totales de CHF 1'131'299.95 pour des produits s'établissant à CHF 8'102.00, compte tenu de la participation de l'Etat aux frais liés au matériel scolaire.

CHAPITRE 3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Ce chapitre qui ne présente générale aucun, voire très peu de produits, inclut tous les soutiens à la culture, au sport et aux loisirs accordés par la commune. Une fois n'est pas coutume, ceux-ci présentent une baisse de charges de CHF 16'667.00 par rapport au budget, soit environ 14.00%. Ceci provient principalement de montants budgétisés plus élevés que nécessaire. C'est notamment le cas de la participation communale aux dépenses du conservatoire qui recule de plus de CHF 7'000.00. De plus, les travaux d'entretien du système de production de chaleur dans les vestiaires du terrain de foot se sont révélés moins onéreux que prévu.

Le sous-chapitre « Autres loisirs » comptabilise la traditionnelle soirée des nouveaux habitants organisée en septembre 2019. Cette édition fut particulière dans le sens où elle a permis à la commune d'Arconciel de célébrer l'arrivée de son 1000^{ème} habitant.

Les autres sous-chapitres n'amènent pas de commentaire de notre part.

Le chapitre « Culture et Sport » présente des charges totales de CHF 107'982.30 pour aucun produit.

CHAPITRE 4. SANTE

Pour rappel, près de 98% des postes de ce chapitre sont des charges liées qui sont données à la commune par l'Etat ainsi que d'autres institutions supra-communales. Le total des charges est relativement stable par rapport au budget avec une différence de seulement 0.6%.

Il est toutefois à relever que le sous-chapitre « Service médical des écoles » subit une augmentation de 15% de ses charges, mais enregistre en adéquation, également une augmentation de ses produits.

Les autres sous-chapitres n'amènent aucun commentaire particulier de notre part.

Le chapitre « Santé » présente des charges totales de CHF 337'281.30 pour des produits s'établissant à CHF 5'170.65.

CHAPITRE 5. AFFAIRES SOCIALES

Ce chapitre est également principalement constitué de charges liées ou analogues. On constate sur l'exercice 2019 des charges inférieures au budget de CHF 33'619.53 ou 7.4%.

Le sous-chapitre « Invalidité » voit la participation de la commune aux dépenses cantonales liées aux institutions spécialisées augmenter de CHF 14'583.40, soit une augmentation de plus de 6.3% par rapport au budget.

Le sous-chapitre « Aide-sociale » présente encore une fois une forte diminution de ses charges de CHF 52'930.26 par rapport au budget. Ceci provient de divers remboursements d'aides octroyées par le Service social de la Haute-Sarine et une diminution de la participation au niveau du district.

Les autres sous-chapitres n'amènent aucun commentaire particulier.

Le chapitre « Affaires sociales » présente donc des charges totales de CHF 422'560.47 pour aucun produit.

Ce chapitre représente un peu plus de 9.5% des dépenses de la commune durant l'année 2019.

CHAPITRE 6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Ce chapitre présente des charges supérieures au budget pour CHF 9'787.65, soit une augmentation d'un peu plus de 3.2% par rapport aux estimations. Cette différence par rapport au budget accepté par la population en décembre 2018 est essentiellement due à des études de trafic effectuées dans le cadre de la future réalisation du quartier de Péloula. Divers achats de matériel nécessaire à l'exécution de tâches d'édilité et l'entretien des machines ont également induit des charges supplémentaires par rapport au budget. Le sous-chapitre « Routes communales et génie civil » enregistre des charges en augmentation de CHF 11'124.65.

Les sous-chapitre « Chemin de fer fédéraux » et « Trafic régional » sont conformes au budget et n'amènent aucun commentaire.

Le chapitre « Transports et communications » présente des charges totales de CHF 13'917.65 pour des produits s'établissant à CHF 1'754.35.

CHAPITRE 7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Les trois sous-chapitres de ce dernier ont la particularité de devoir s'autofinancer. Tout excédent de produit doit servir à soutenir la constitution d'une réserve pour des travaux d'entretien futurs ou utiliser cette dernière pour les financer en cas d'excédent de charges. Cette année, ce chapitre présente une diminution des charges et une augmentation des produits par rapport au budget. Celles-ci sont relativement faibles et ne représentent que 2% en moyenne.

Le sous-chapitre « Approvisionnement en eau » voit ses produits diminuer de CHF 5'024.45, en raison principalement d'encaissements de vente d'eau moins élevés qu'escompté. Pour mémoire, le budget prévoyait de devoir prélever un peu plus de CHF 8'500.00 pour équilibrer le sous-chapitre. Avec des taxes de raccordement plus élevées que prévu, cette perception n'a pas été nécessaire. Bien au contraire, le Conseil communal peut même attribuer CHF 1'658.35 à cette réserve. La mise à jour du règlement communal y relatif devrait permettre d'atteindre l'équilibre financier plus régulièrement et ainsi respecter les dispositions légales, mais surtout de constituer des réserves permettant de maintenir ces infrastructures dans un bon état. Un projet de règlement allant dans ce sens a déjà été adressé aux autorités pour préavis par le groupe de travail du comité de pilotage de la fusion.

Le sous-chapitre « Protection des eaux » présente quant à lui, un excédent de produits de CHF 65'113.50. Celui-ci est attribué à la réserve liée à cet objet et permettra de couvrir les futurs frais d'entretien, de rénovation et de développement en lien avec l'épuration des eaux. Le groupe de travail mentionné précédemment œuvre également sur la mise à jour du règlement afin de trouver une formule permettant le maintien d'infrastructures de qualité. Les services de l'Etat ont également été consultés sur ce sujet.

Le sous-chapitre « Ordures ménagères » n'a une nouvelle fois pas atteint l'équilibre. Étant donné que la commune ne dispose plus de réserves liées à ce poste, il faut prendre acte de l'excédent de charges pour l'exercice 2019. Celui-ci induit une couverture des charges de 98.42% par les produits générés. Les normes légales imposent de revoir la tarification si les produits sont inférieurs à 70% des charges.

Cela signifie surtout que grâce à une gestion rationnelle du service de déchetterie, la couverture des frais par les produits s'est améliorée tout en maintenant un service de qualité.

Le sous-chapitre « Aménagement du territoire » voit ses produits dépasser ses charges. Bien qu'inhabituel, il se base principalement sur l'augmentation continue des émoluments et frais facturés dans le cadre des nombreux permis de construire et autorisations requis ces dernières années.

Les sous-chapitres « Cimetière » et « Protection de la nature » n'amènent pas de commentaire particulier.

Le chapitre « Protection et aménagement de l'environnement » présente des charges totalisant CHF 382'266.55 pour des produits s'établissant à CHF 362'029.60.

CHAPITRE 8. ECONOMIE

Ce chapitre présente des charges inférieures au budget pour CHF 4'749.50 et des produits également inférieurs pour le même montant. Ceci est principalement dû à un meilleur résultat des comptes 2019 de la corporation forestière Forêt-Sarine.

Le sous-chapitre « Agriculture » n'amène aucun commentaire.

Dans son ensemble, le chapitre « Economie » présente des charges totales de CHF 15'200.25 pour des produits s'établissant à CHF 15'150.25.

CHAPITRE 9. FINANCES ET IMPOTS

Les principales ressources financières de la commune sont comptabilisées dans ce dernier chapitre. M. Patrick Gendre propose de découvrir au beamer un récapitulatif concernant les impôts selon les comptes 2018, le budget 2019 et les comptes 2019, soit :

	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019
IMPOTS TOTAUX	2'677'050.40	2'524'500.00	2'888'401.75
Impôts ordinaires	2'522'453.95	2'381'500.00	2'512'873.65
Impôt sur le revenu	1'926'418.35	1'865'000.00	1'960'642.50
Impôt sur la fortune	174'991.55	150'000.00	147'716.75
Impôt sur le bénéfice personnes morales	73'030.15	45'000.00	71'368.20
Impôt sur le capital personnes morales	24'421.55	15'500.00	24'697.50
Contribution immobilière	257'810.35	240'000.00	240'332.40
Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules	65'782.00	66'000.00	68'116.30
Impôts conjoncturels	44'575.10	50'000.00	231'379.45

Impôt sur les mutations	44'575.10	50'000.00	231'379.45
Impôts aléatoires	110'021.35	93'000.00	144'148.65
Impôt à la source	33'221.10	18'000.00	40'169.30
Impôt sur les prestations en capital	66'780.25	45'000.00	31'962.55
Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values	10'020.00	30'000.00	58'531.95
Impôt sur les successions et donations	0.00	0.00	13'484.85

L'exercice 2019 a été plus favorable que prévu lors de l'établissement du budget. L'ensemble des impôts ordinaires affiche un résultat supérieur au budget. Pour ces derniers, cette augmentation est principalement due à une différence importante entre les acomptes budgétisés et ceux réellement facturés. Ils proviennent pour une grande partie de nouveaux chapitres fiscaux.

Les impôts « conjoncturels » et « aléatoires » ont bien soutenu les recettes globales. Mais comme leurs noms l'indiquent, il ne faut pas compter sur leur stabilité et régularité, tout peut changer très vite. Par exemple, la différence d'un peu plus de CHF 180'000.00 sur les impôts sur les mutations provient de transferts de nouveaux objets sur le territoire communal. C'est avec satisfaction que le Conseil communal constate que les recettes fiscales sont globalement supérieures d'environ CHF 350'000.00 par rapport au budget. Il faut toutefois rester prudent, tout peut évoluer très rapidement. Une partie de ces recettes supplémentaires contribue directement à la compensation de certaines charges présentant des soldes supérieurs par rapport au budget. Grâce à ces bons résultats, le Conseil communal a décidé de procéder à des amortissements supplémentaires et des versements à diverses réserves.

Globalement, le sous-chapitre « Impôts » présente un excédent de recettes de CHF 2'902'877.05 alors que le budget affichait un excédent de recettes de CHF 2'533'700.00.

Le sous-chapitre « Péréquation financière » est tout à fait conforme par rapport au budget.

Le sous-chapitre « Gérance de la fortune et des dettes » n'amène pas de commentaire particulier. Les comptes sont tout à fait conformes avec le budget ainsi qu'avec le renouvellement de la dette en lien avec le réseau routier communal qui profite d'un taux d'intérêt plus favorable.

Concernant les sous-chapitres « Auberge des Trois Sapins » et « Complexe communal », le premier enregistre des dépenses supérieures au budget pour CHF 9'379.20, en raison essentiellement de coûts d'entretien et de renouvellement imprévisible d'équipement pour le Café des Trois Sapins.

Pour le complexe communal, des charges supérieures de CHF 8'923.60 sont enregistrées et des produits sont en diminution de CHF 8'826.95. Pour ce sous-chapitre, il est à noter que le Conseil communal travaille avec un bureau d'étude pour revoir le système de production de chaleur du bâtiment étant donné tous les problèmes rencontrés depuis quelques années.

Concernant le complexe communal, il est à relever que l'ensemble des appartements et des locaux administratifs est à ce jour loué.

Le sous-chapitre « Autres biens du patrimoine financier » n'amène pas de commentaire particulier.

Pour le sous-chapitre « Autres postes », comme indiqué préalablement, les résultats comptables permettent au Conseil communal de procéder à des amortissements supplémentaires économiquement pertinents et à l'attribution de sommes dans certaines réserves :

- Amortissement « Ecole » : CHF 96'832.35
- Amortissement « Routes » : CHF 75'000.00
- Amortissement « Auberge communale » : CHF 45'174.30
- Amortissement « Cimetière » : CHF 47'500.00
- Amortissement « Assainissement terrain de foot » : CHF 78'254.60
- Attribution réserve « Complexe communal » : CHF 100'000.00
- Attribution à la provision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat : CHF 35'000.00

Ecole

- Amortissement CHF 96'832.35

Il s'agit de l'amortissement des travaux liés à l'aménagement de la place d'arrêt des bus scolaires, cette dépense d'investissement a été autofinancée par la réserve « investissements prioritaires – école », d'où l'écriture prélèvement à la réserve « Ecole ».

Routes et infrastructures

- Amortissement supplémentaire routes CHF 75'000.00

En vue des travaux en lien avec les voies de communication communales à vocation agricole.

Auberge communale

- Amortissement CHF 47'500.00

Il s'agit de la réfection des installations audio-lumière de la grande salle, M. Alexandre Oberholzer présentera le détail de cette dépense d'investissement.

Cimetière

- Amortissement CHF 45'174.30

Il s'agit de divers travaux d'aménagement entrepris au cimetière durant l'année 2019. M. Pierre-André Bulliard donnera le détail de cette dépense d'investissement.

Assainissement terrain de foot

- Amortissement CHF 78'254.60

Il s'agit de l'amortissement des travaux d'assainissement effectués ces dernières années au terrain de foot. Cette dépense d'investissement a été autofinancée partiellement par la réserve « Assainissement terrain de foot », d'où l'écriture en contrebas « Prélèvement à la réserve ».

Complexe communal

- Attribution à la réserve CHF 100'000.00

En vue du remplacement de l'installation du chauffage du complexe communal et de l'auberge, un montant supplémentaire a été attribué à la réserve existante de CHF 300'000.00.

Autres

- Nouvelle attribution à la provision créée au 31 décembre 2018 couvrant le risque en lien avec la modification du régime de primauté de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) : CHF 35'000.00

Le montant estimatif annoncé par la Direction des finances et l'Association des communes fribourgeoises (ACF) à la charge de la commune est d'environ CHF 135'000.00 ; montant qui devra être versé en 2021. L'ACF a recommandé de provisionner une partie de celui-ci dès l'exercice 2018.

Le chapitre « Finances et impôts » présente des produits totalisant de CHF 3'674'710.17 pour des charges s'établissant à CHF 910'46.13.

RECAPITULATION

Les comptes de fonctionnement pour 2019 présentent un total des charges de CHF 4'439'005.49 pour une somme des produits s'élevant à CHF 4'524'593.30.

Le bouclage induit un excédent de produits de CHF 85'587.81 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 3'890.00.

Comme indiqué préalablement, ce résultat peut être directement attribué à des revenus plus importants qu'escomptés, mais surtout à une gestion saine et rigoureuse du budget par l'ensemble des conseillers.

Il est à relever que dans le cadre de l'introduction du nouveau modèle comptable, que toutes les communes du canton devront introduire d'ici au 1^{er} janvier 2022, de tels résultats seront directement attribués au compte de résultat du bilan et pourront servir à « couvrir » de futurs excédents de charges, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Avant de céder la parole aux personnes présentes, M. Patrick Gendre souhaite présenter le tableau montrant l'évolution durant ces 9 dernières années du produit des impôts de la commune en relation avec l'évolution de la population et des charges liées.

Il est constaté encore une fois le manque de régularité du côté des produits en le comparant simplement à l'évolution de la population.

De même, en regardant la composition de ces produits, il est relevé que les impôts aléatoires et conjoncturels représentent une part toujours plus importante des revenus. Cela a pour effet d'offrir encore cette année un exercice plus favorable que budgétisé.

De l'autre côté, si l'on regarde l'évolution des charges liées auxquelles la commune doit faire face, on constate immédiatement qu'elles ont nettement augmenté durant les 2 années précédentes et qu'elles semblent se stabiliser légèrement. En sachant que celles-ci sont calculées par rapport à la population résidente avec 2 ans de retard, on constate sans aucun doute possible qu'elles suivent bel et bien l'évolution démographique. Cela dit, il ne faut pas oublier qu'elles sont soumises à l'augmentation générale des coûts.

Avec la création de la commune de Bois-d'Amont, les cartes seront redistribuées. Il n'y aura pas de point de référence pour donner des tendances, seul le temps pourra dire comment cette commune saura évoluer.

Les responsables des finances des trois communes et les boursiers vont d'ici à la fin de l'année préparer une première ébauche de budget. Une fois que celui-ci aura obtenu l'approbation du futur Conseil, il sera soumis à la population.

Aussi, M. le vice-syndic cède la parole pour toutes questions sur le compte de fonctionnement et les explications qui ont été données.

Comme la parole n'est pas demandée, M. Patrick Gendre passe au compte d'investissement.

COMPTE D'INVESTISSEMENT

Avant de présenter le compte d'investissement pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019, les membres du Conseil communal reviendront sur différents investissements approuvés ces dernières années, qui sont aujourd'hui terminés et pour lesquels sont présentés les décomptes finaux.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2018, l'Assemblée a accepté un investissement de CHF 100'700.00 en vue de **l'aménagement d'une place d'arrêt pour les bus scolaires** à proximité de l'école.

Les travaux sont terminés depuis près d'une année déjà. Le compte d'investissement établi pour l'exercice 2019 présente des charges pour CHF 96'832.35.

M. le vice-syndic cède la parole à Mme Sandra Nösberger, conseillère communale en charge de ce projet, pour donner le détail de cette réalisation et présenter le décompte y relatif.

Mme Sandra Nösberger rappelle qu'un budget d'investissement de CHF 100'700.00 TTC avait été approuvé en assemblée communale du 17 décembre 2018.

Le permis de construire pour réaliser cette place a été délivré à la fin de l'été 2019. De ce fait, les travaux ont été exécutés durant les vacances d'automne 2019.

Le décompte final se solde de la façon suivante :

Génie civil : CHF 67'631.20

Ce montant est légèrement inférieur au budget.

Paysagisme et plantations : CHF 14'520.00

Soit CHF 6'442.00 de plus que le budget. En effet, quelques travaux supplémentaires ont été réalisés par la même occasion : la plantation du petit talus le long de l'école, la mise en place d'une barrière le long des escaliers, le dallage vers la boîte à livres ainsi qu'un nouveau support à vélos.

Divers, imprévus, émoluments et honoraires : CHF 14'681.15

Ce poste est légèrement inférieur au budget. L'achat du banc vers la boîte à livres est compris dans ce montant.

Ainsi, le total des dépenses pour cet investissement s'élève à CHF 96'832.35, soit CHF 3'867.65 de moins que le budget voté.

Mme Sandra Nösberger demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

Comme cela n'est pas le cas, elle passe la parole à M. Patrick Gendre.

M. Patrick Gendre remercie Mme Sandra Nösberger pour ses explications.

SPORT, CULTURE ET LOISIRS

Lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2016, l'Assemblée a accepté un investissement de CHF 135'000.00 en vue de la rénovation des infrastructures et du terrain de foot d'Arconciel, notamment pour sa mise en conformité. Les travaux sont terminés depuis un certain temps déjà. Les participations des autres communes et du FC ont aujourd'hui pu être arrêtées et encaissées. Le compte d'investissement établi pour l'exercice 2019 présente des produits pour CHF 59'896.90. Les charges ont été comptabilisées dans les exercices antérieurs avec notamment des participations s'élevant à plus de CHF 83'000.00. M. Patrick Gendre cède la parole une nouvelle fois à Mme Sandra Nösberger pour communiquer le détail de cette réalisation et présenter le décompte y relatif.

Mme Sandra Nösberger rajoute que le devis d'un montant total de CHF 135'000.00, a été réparti entre le FC Ependes-Arconciel et les communes d'Arconciel, Ependes, Senèdes et Ferpicloz. La participation budgétisée pour Arconciel s'élevait à CHF 68'000.00.

Le décompte des travaux se solde de la façon suivante :

Régénération du terrain : CHF 32'012.40

Soit CHF 17'098.40 de plus que le devis. Cette différence provient du fait qu'une mise à niveau du terrain a été effectuée en plus des travaux de régénération. Ce travail supplémentaire a été pris en charge par le FC du fait que cela n'avait pas été prévu lors de l'établissement du devis initial.

Eclairage et mâts : CHF 112'568.70

Soit CHF 21'314.70 de plus que le budget. Le surcoût de ce poste provient de la réalisation de chambre d'alimentation pour chaque socle et d'une conduite d'alimentation pour le terrain d'entraînement.

L'éclairage proposé dans le devis initial comportait des lampes standard. Lors de la commande des travaux, l'entreprise Groupe E a vivement conseillé de choisir un éclairage LED avec une possibilité d'abaisser la puissance, pour un coût total équivalent au devis. Le Conseil communal a opté pour cette variante. Des frais supplémentaires ont quand même été engendrés par le démontage de l'ancienne installation et des changements dans le tableau électrique.

Les autres postes n'amènent pas de commentaire particulier. Ainsi, le total des dépenses pour cet investissement s'élève à CHF 171'180.00.

Comme mentionné précédemment, les frais découlant de celui-ci étaient répartis entre le FC et les communes d'Arconciel, Ependes, Ferpicloz et Senèdes.

Les participations sont réparties de la manière suivante :

- **Senèdes et Ferpicloz** : CHF 12'000.00
Soit CHF 500.00 de moins que les prévisions budgétaires
- **Ependes** : CHF 43'924.40
CHF 4'424.40 de plus que le budget
- **FC Ependes-Arconciel** : CHF 37'000.00
Dans ce montant sont compris les CHF 15'000.00 prévus initialement, le surcoût pour la mise à niveau du terrain et la conduite d'alimentation du terrain d'entraînement. Ces deux objets auraient dû figurer dans le devis initial établi par le FC. Aussi, la commune d'Arconciel a décidé de ne pas participer à leur coût. Ces conditions ont été acceptées par le FC. Pour information, celui-ci a bénéficié d'une subvention de la LORO ce qui a permis d'alléger sa participation.

Le solde à la charge de la commune s'élève à CHF 78'255.60, soit CHF 10'255.60 de plus que le montant alloué lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2016.

Mme Sandra Nösberger demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

Comme cela n'est pas le cas, elle redonne la parole à M. Patrick Gendre.

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2018, un investissement de CHF 40'000.00 a été accepté en vue de la réalisation de divers aménagements au cimetière. Les travaux y relatifs sont terminés à ce jour. Le compte d'investissement établi pour l'exercice 2019 présente des charges pour CHF 47'500.00. M. Gendre cède la parole à M. Pierre-André Bulliard, conseiller communal en charge de ce projet pour la transmission des détails de cette réalisation et la présentation du décompte y relatif.

M. Pierre-André Bulliard annonce que les travaux ont été réalisés au mois d'août 2019.

Il présente le décompte final :

	Budgetisé	Réalisé
Travaux de terrassement et pavage	33'500.00	34'856.70
Mobilier urbain	5'000.00	5'377.10
Plantations	1'000.00	2'567.15
Divers et imprévus	500.00	4'699.05
Total	40'000.00	47'500.00

Explications

Plantations : tous les buis du cimetière ont été remplacés car ils étaient victimes de la pyrale du buis.

Divers et imprévus : lors de l'assemblée du 17 décembre 2018, une remarque très judicieuse avait été émise par rapport à l'état douteux de la barrière qui longe l'église vers la morgue. Aussi, le Conseil communal a décidé de changer cette barrière. Cette barrière a donc été remplacée, ce qui a obligé à remettre en place des pavés et des bordures.

FINANCES ET IMPOTS

Lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2018, l'Assemblée a accepté un investissement de CHF 285'000.00 en vue de la réalisation de la réfection des façades de l'auberge des Trois Sapins. Les travaux sont terminés depuis quelques temps déjà. Le compte d'investissement établi pour l'exercice 2019 présente des charges pour CHF 190'388.40.

M. Patrick Gendre cède la parole à M. Alexandre Oberholzer, conseiller communal en charge de ce projet, pour donner le détail de cette réalisation et présenter le décompte y relatif.

M. Alexandre Oberholzer rappelle que des informations sur les actions entreprises, les divers corps de métiers mandatés et le planning ont été communiqués à l'occasion de l'assemblée communale du 6 mai 2019.

Les travaux ont été réalisés entre mai et septembre 2019.
Ceux-ci se sont déroulés à satisfaction du Conseil communal.

S'agissant des principales différences il est à relever les éléments suivants :

- L'activité de pierre de taille a nécessité un peu plus de travail que prévu (moellons à changer), il est toujours délicat d'intervenir en limitant ce qui est obligatoire ou opportun de faire.
- L'activité de peinture a nécessité moins de travail, car lors des contrôles de dégrappage de la façade, la structure était en meilleur état que prévu. Les rhabillages ont été moins importants. Par ailleurs, aucune trace d'amiante n'a été constatée (le budget le prévoyait par précaution).
- Des travaux complémentaires ont été réalisés s'agissant d'éléments de bois en sous-toiture qui étaient en mauvais état, assurant ainsi une protection plus efficace contre les intempéries.
- Un nouveau pare-neige a été réalisé sur la toiture côté route, en dessus du passage pour piétons.
- Les honoraires comprennent également une étude pour le réaménagement de l'entrée de l'auberge, mais ce projet ne sera pas réalisé actuellement. Il pourrait faire office d'un crédit d'investissement futur.

Description	Budget	Réalisé	Différence
Travaux préparatoires			
Dépose et démontage, terrassement, installation de chantier, fouille à la main en pied de façades, benne, palissade, contrôle amiante	45'780.00	1'700.00	-44'080.00
Gros-œuvre 1			
Echafaudages, travaux de maçonnerie, pierre naturelle	94'800.00	75'992.50	-18'807.50
Gros-œuvre 2			
Fenêtres, porte d'entrée, dégrappage et crépi, serrurerie	72'820.00	71'375.90	-1'444.10
Réserve (10%) et divers	29'100.00	2'289.30	-26'810.70
Honoraires Bureau Lutz	42'500.00	44'500.00	2'000.00
Total réfection façades	285'000.00	195'857.70	-89'142.30

Par rapport au budget voté et aux prestations réalisées, les travaux affichent un coût de CHF 195'857.70, soit une moins-value CHF 89'142.30.

Le financement de ces travaux de réfection a été fait via la réserve de CHF 285'000.00 prévue à cet effet.

M. Alexandre Oberholzer demande s'il y a des questions ou des remarques.

M. Daniel Python a remarqué que les barrières de l'escalier et du balcon n'ont pas été remplacées par des barrières du même style qu'auparavant. Selon les informations en sa possession, ce bâtiment fait partie du périmètre ISOS. M. Python s'étonne que le Service des biens culturels (SBC), qui a la réputation d'être exigeant, ait accepté la pose de barrières basiques.

A cette remarque, M. Alexandre Oberholzer est en mesure de donner les explications et justifications suivantes :

- Le PAL est certes liant, mais il est aussi nécessaire d'apprécier sur le cas concret, et le cas échéant, d'effectuer une pesée des intérêts.
- Les éléments décoratifs du balcon du rez, du balcon de l'étage et les éléments de ferronnerie des portes n'étaient pas homogènes et ne présentaient pas de caractère fort, participant à l'identité du bâtiment.
- L'extension du bâtiment (salle communale) et les interventions qui se sont succédées autour du bâtiment ont modifié profondément la qualité architecturale de l'ensemble. La majorité des garde-corps du bâtiment présentent des éléments contemporains à barreaudages.
- Le garde-corps était dans un état de dégradation avancé et plusieurs pièces étaient manquantes. Le garde-corps ne correspondait plus à la hauteur réglementaire (minimum 100 cm), ni à la distance maximale entre le barreaudages (moins de 12 cm). En outre, même rénové, il ne correspondrait pas aux normes applicables pour des bâtiments accueillant du public et sa mise aux normes aurait entraîné une modification en profondeur, lui supprimant tout caractère historique.
- Un devis partiel, proposant de rénover le garde-corps existant a tout de même été présenté à la commune. Mais devant la grande différence de prix, pour conserver un garde-corps qui ne serait pas aux normes, il a été décidé d'opter pour un garde-corps contemporain, à fer plat, pour l'accorder aux autres interventions récentes.
- Le bureau Lutz indique qu'il est, le cas échéant, prêt à discuter avec le SBC si la commune était forcée de porter ce sujet devant une autorité judiciaire. Ils sont confiants dans leur appréciation que les éléments décoratifs n'étaient déjà pas homogènes avant la rénovation (pas de caractère historique fort) et que les garde-corps ne pouvaient pas être conservés, car plus aux normes.

M. Daniel Python demande s'il s'agit d'explications formulées par le bureau Lutz ou si le SBC a été consulté.

M. Alexandre Oberholzer répond qu'il s'agit de l'avis du bureau Lutz.

M. Daniel Python s'enquiert de savoir si le SBC est venu contrôler les travaux une fois terminés.

M. Alexandre Oberholzer reconnaît que le SBC n'est pas venu sur place.

M. Daniel Python fait remarquer que d'autres constructions seront réalisées dans ce secteur. Il est d'avis qu'avec un tel montant, la commune aurait pu se permettre de rester dans quelque chose de traditionnel. Il s'agit tout de même de la façade principale du restaurant. M. Python se demande pour quelles raisons le SBC ne viendrait pas cette fois contrôler les travaux, contrairement à son habitude.

Selon **M. Alexandre Oberholzer**, le SBC se serait impliqué si cela avait été nécessaire car la commune lui a présenté le projet dans l'optique d'une demande de subvention. En effet, le SBC aurait quelque peu participé financièrement en cas de modification en profondeur de la façade afin de la rendre plus isolante. Le SBC n'a en effet pas porté une attention particulière à la réfection extérieure de ce bâtiment comme ce fut le cas pour d'autres dossiers concernant le centre du village.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions, M. Alexandre Oberholzer redonne la parole à M. le vice-syndic.

M. Patrick Gendre remercie M. Alexandre Oberholzer pour ces précisions.

Il poursuit en rappelant que, lors de l'assemblée communale du 6 mai 2019, l'Assemblée a accepté un investissement de CHF 57'000.00 en vue du remplacement de l'installation audio et lumière de la grande salle de l'auberge des Trois Sapins. Un montant estimatif de CHF 40'000.00 basé sur les offres reçues avait été amorti et décompté dans les budgets d'investissement. M. Gendre indique que ces travaux ont été exécutés rapidement et que les nouvelles installations ont déjà pu être utilisées lors de notre dernière assemblée à Arconciel. Le compte d'investissement établi pour l'exercice 2019 présente des charges pour CHF 45'174.30. M. le vice-syndic cède une nouvelle fois la parole à M. Alexandre Oberholzer pour donner le détail de cette réalisation et présenter le décompte y relatif.

M. Alexandre Oberholzer informe que les travaux ont été réalisés entre août et septembre 2019 par Groupe E Connect.

M. Oberholzer donne les précisions suivantes :

- L'installation est fonctionnelle.
- Une fiche d'instruction est à disposition.
- Des personnes de l'administration et le restaurateur sont formés pour l'utiliser.
- Pour toute utilisation, un formulaire doit être signé.
- Un mode de fonctionnement est déjà configuré (par défaut).
- En cas de problème, il faut en aviser la commune ou le restaurateur et ne pas essayer de modifier soi-même l'installation.

S'agissant des principales différences il est à relever :

- Une plus-value pour variante LED de l'éclairage du plafond de la scène
- Une plus-value concernant la prise pour la lumière sur la scène
- Un raccordement et un câblage moins importants que prévu
- Le rachat des anciens spots et micros par Pro Scène (CHF 550.00)
- Un rabais de 3% sur l'ensemble des prestations de Groupe E (CHF 1'220.00)

Description	Budget	Réalisé	Différence
Audio			
Central: installation du rack, platine, lecteur, micros	12'800.00	11'283.85	-1'516.15
Régie mobile	4'000.00	3'992.60	-7.40
HP: matériel, montage, raccordement	3'200.00	3'201.30	+1.30
Total Audio	20'000.00	18'477.75	-1'522.25
Lumière			
Central et commande, y compris modification tableau électrique, raccordement, configuration, test, instruction	15'100.00	11'790.00	-3'310.00
Lampe DMX: projecteurs Spot LED 3 couleurs, pose, configuration, test	4'800.00	4'515.40	-284.60
Total Lumière	19'900.00	16'305.40	-3'594.60
Câblage	10'000.00	8'210.90	-1'789.10
Total Audio, Lumière et Câblage (HT)	49'900.00	42'994.05	-6'905.95
Divers et imprévus 5%	2'500.00	-1'038.52	-3'538.52 <i>-4'103.52</i>
TVA	4'035.00	3'218.77	-816.23
Total (TCC)	<i>56'435.00</i>	45'174.30	-11'260.70
Total (TTC) arrondi	57'000.00	45'174.30	-11'825.70

Par rapport au budget voté et aux prestations réalisées, les travaux affichent un coût de CHF 45'174.30, soit une moins-value CHF 11'825.70.

Le financement de ces travaux de réfection a été réalisé via les liquidités de la commune.

M. Alexandre Oberholzer demande s'il y a des questions ou des remarques.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions, M. Alexandre Oberholzer redonne la parole à M. le vice-syndic.

RECAPITULATION

M. Patrick Gendre réitère ses remerciements à ses collègues du Conseil communal pour leur gestion et le suivi de ces différents projets.

En résumé et en tenant compte des taxes de raccordement à l'épuration dans le cadre des constructions en cours, le compte d'investissement 2019 présente des investissements nets pour CHF 617'776.35.

Les détails sont projetés à l'écran. Les autres projets sont à ce jour soit dans l'attente d'un permis, en cours de réalisation ou sur le point d'être bouclés.

M. Patrick Gendre donne la parole aux citoyennes et citoyens pour toute question sur le compte d'investissement et les diverses rubriques présentées.

Comme la parole n'est pas demandée, M. le vice-syndic passe au bilan.

BILAN AU 31.12.2019

Au terme de l'exercice 2019, la somme du bilan s'élève à CHF 8'966'397.90. Le capital a été augmenté du résultat de notre compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 1'567'494.14. Si nous ajoutons au capital l'ensemble des réserves, la somme du bilan atteint 40.05 %.

A l'actif du bilan

Au 31 décembre 2019, les disponibilités et avoirs enregistrent une évolution positive de CHF 381'739.79 par rapport à l'exercice 2018, provenant pour l'essentiel des recettes fiscales. Le total des débiteurs ouverts pour l'exercice est conforme et ne subit pas d'évolution particulière. Le suivi de ceux-ci représente un gros travail, en particulier dans le cadre des impôts. Les placements qui incluent les investissements relatifs aux actifs financiers, mais également l'arrivée dans les comptes de la commune du Fonds Antoine Dousse, augmentent de plus de CHF 600'000.00 pour s'établir à CHF 5'036'306.38.

Quant aux investissements réalisés qui sont représentés par les actifs administratifs, ils se voient être augmentés d'environ CHF 330'000.00 à la suite du règlement partiel ou final de divers travaux terminés ou en cours de réalisation au 31 décembre 2019, tels que la place d'arrêt des bus scolaires, les aménagements au cimetière, les collecteurs du quartier de La Dey ou le trottoir de la route de Treyvaux.

Les autres postes de l'actif de notre bilan n'amènent pas de commentaire particulier.

Au passif du bilan

Les dettes à moyen et long termes sont en augmentation d'environ CHF 580'000.00 dans le cadre du financement des travaux en lien avec l'aménagement du trottoir de la route de Treyvaux. Un crédit avait été accepté avec ledit projet lors de l'assemblée du 17 décembre 2018 et confirmé dans sa forme lors de l'assemblée du 6 mai 2019. Sur la base des valeurs du bilan et en tenant compte de la population enregistrée au 31 décembre 2019, l'endettement total net par habitant se monte à environ CHF 4'370.00.

Comme il se doit, ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée.

Globalement, les réserves diminuent de CHF 33'660.35, car deux d'entre elles ont été intégralement utilisées durant l'exercice. En augmentation de CHF 983'312.44 par rapport à l'année précédente, le bilan 2019 est équilibré.

CONCLUSION

Comme décrit préalablement, l'exercice 2019 aura été marqué une nouvelle fois par un résultat plus favorable qu'escompté grâce aux recettes fiscales étroitement liées à la conjoncture et au développement du village. Ces bonnes dispositions permettent de réaliser des amortissements supplémentaires et de constituer des réserves soutenant la planification de futurs investissements conformes à une gestion financière réfléchie et saine, en adéquation avec la planification financière de la future commune de Bois-d'Amont.

M. Patrick Gendre donne la parole aux citoyennes et citoyens pour toute question au sujet du bilan.

58 min

Question de Pierre-Alain Rotzetter concernant le passif du bilan.

M. Patrick Gendre répond qu'une partie est constituée des engagements de la Fondation Dousse. Par exemple, des prêts ont été accordés. Car on a récupéré CHF 400'000.00 ce qui apparaît dans le bilan.

Il s'agit du cumul du capital de la Fondation et le fonds spécial aux communes. En effet, chaque année, la Fondation Dousse attribue à chaque commune du cercle de Justice de paix de Le Mouret et environs le montant qui sera alloué pour les aides. C'est pour cela qu'il se retrouve également au passif du bilan.

M. Michael Allred demande ce qu'il adviendra des réserves de la commune suite à la fusion.

M. Patrick Gendre répond que la grande partie des réserves est reprise. Toutefois, certaines réserves disparaîtront car le nouveau système comptable MCH2 ne permet pas de conserver des réserves sur les biens immobiliers. Par exemple, une réserve prioritaire de CHF 100'000.00 avait été constituée. Ces CHF 100'000.00 ont été utilisés pour réaliser la place d'arrêt de bus devant l'école. En effet, le Conseil communal savait que comme cette réserve n'était pas liée directement à un objet, elle devrait être diluée. Quant aux autres réserves en lien direct à un bien immobilier telles celles concernant le complexe communal, elles pourront être conservées. Les liquidités, les réserves et la fortune seront mises en commun. Une des différences avec MCH2 est qu'en cas d'excédent de charges, il est possible d'effectuer un prélèvement dans cette fortune afin de combler l'excédent de charges, même au-delà des 5% de marge habituelle. Cela permet d'éviter de modifier le taux d'impôt, bien que ce soit l'intention de MCH2, à savoir de modifier les taux d'impôt plus facilement que par le passé.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le vice-syndic remercie les citoyennes et citoyens pour leur attention et cède la parole à M. Dominique Roulin pour la suite.

2.2. RAPPORTS DE L'ORGANE DE REVISION ET DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le syndic adresse un merci tout particulier à M. Patrick Gendre pour sa présentation complète des comptes 2019 et pour son précieux suivi des finances communales tout au long de l'année. Ses remerciements vont aussi à ses collègues du Conseil communal pour leur présentation des décomptes finaux par investissement, ainsi que pour le respect du budget. M. Dominique Roulin passe la parole à la Commission financière pour la présentation du rapport de l'Organe de révision ainsi que celui de la Commission financière.

M. Michael Zurkinden donne une lecture partielle du rapport de l'Organe de révision (voir rapport en annexe), en concluant par les paragraphes :

Opinion d'audit :

Selon notre appréciation, les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Rapport sur d'autres dispositions légales :

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de qualifications et d'indépendance conformément aux art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et qu'il n'existe aucun fait compatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fribourg, le 29.05.2020 BDO SA – Yvan Haymoz, expert-réviseur responsable et Lucien Jordan, expert-réviseur agréé

Michael Zurkinden poursuit en donnant lecture de la prise de position sur le rapport de révision des comptes 2019 établie par la Commission financière.

Il fait part de l'entretien final entre la Commission financière et l'Organe de révision qui s'est déroulé le lundi 20 mai 2020 en présence de M. Dominique Roulin, syndic, M. Patrick Gendre, vice-syndic et Mme Isabelle Baechler, caissière communale. En date du 9 juin 2020, la Commission financière s'est réunie et a examiné le rapport, le formulaire de révision des comptes ainsi que les commentaires y relatifs.

Sur cette base, la Commission financière accepte les conclusions du rapport de révision et recommande à l'Assemblée communale l'approbation des comptes annuels.

Au nom de la Commission financière, il remercie la caissière et le Conseil communal pour la bonne gestion des affaires communales et le sérieux de leur travail.

M. le syndic adresse ses remerciements à M. Michael Zurkinden pour la lecture de ces rapports.

Il ouvre encore la discussion générale sur les comptes 2019 et les rapports qui viennent d'être présentés.

La parole n'étant pas demandée, il propose de passer à l'approbation des comptes.

Approbation

Les citoyennes et citoyens qui approuvent les comptes communaux 2019 tels qu'ils viennent d'être présentés sont priés de le manifester par main levée

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2019 sont approuvés à une large majorité, sans opposition.

Au nom du Conseil communal, M. le syndic tient à remercier la fiduciaire BDO SA à Fribourg et ses collaborateurs pour le travail accompli en cette première année de révision. Cette même société accompagnera la commune également dans la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 ainsi que lors de l'élaboration du premier budget de la nouvelle commune de Bois-d'Amont.

Le Conseil communal adresse également ses sincères remerciements à Mme Isabelle Baechler, caissière communale, pour la tenue irréprochable des comptes ainsi que pour son engagement dans l'étude des nouveaux plans comptables liés à MCH2.

Les remerciements du Conseil communal vont aussi à la Commission financière dont l'expérience et les compétences sont un réel soutien dans la bonne gestion financière de la commune.

TRACTANDUM 3

MODIFICATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020 – REMPLACEMENT DU MOBILIER DU CAFÉ ET DE LA GRANDE SALLE DE L'AUBERGE DES TROIS SAPINS ET

VOTE DU FINANCEMENT Y RELATIF

Pour ce point de l'ordre du jour, M. le syndic passe la parole à M. Alexandre Oberholzer, responsable du dicastère des bâtiments communaux :

Le mobilier de l'auberge et de la grande salle des Trois Sapins est vétuste et usé. Il comprend des tables et des chaises dépareillées qu'il est nécessaire de changer. Une partie du mobilier existant avait été apportée par le gérant actuel il y a plus de 20 ans, une autre partie du mobilier appartient à la commune. Il est essentiel d'avoir une vision future unifiée, et que l'entier du mobilier de cette infrastructure appartienne à la commune, comme l'est actuellement celui de l'auberge d'Ependes. Il revient donc à la commune de l'entretenir, respectivement de le changer en cas de besoin.

Partie auberge communale

D'entente avec les gérants, 2 offres ont été demandées pour le remplacement des tables et chaises actuelles. L'offre retenue l'a été pour des raisons de qualité des objets, des bons conseils de la part de l'entreprise ainsi que de la proximité. Le montant pour 45 tables, 12 chaises hautes, 102 chaises normales ainsi que la réfection de la table ovale est de CHF 47'500.- TTC.

Partie grande salle communale

Le mobilier est standard et doit être renouvelé. Il remplacera certains objets abîmés ou usés. Les tables sont encore fonctionnelles, par contre les pieds de réglage sont à changer, pour un montant de CHF 500.00. Sur les 240 chaises à disposition, 190 peuvent être conservées, 50 sont à remplacer, pour un montant de CHF 6'000.00 TTC. La partie mobilier de la grande salle communale se monte donc à CHF 6'500.00 TTC.

Aussi, le montant total de l'investissement s'élève à CHF 54'000.00 TTC.

Le financement du remplacement du mobilier se fait via les liquidités de la commune.

M. Alexandre Oberholzer présente à l'écran les nouvelles tables et chaises choisies d'entente avec les gérants du restaurant. Ils ont ainsi opté pour des tables pour deux personnes que l'on peut assembler, jugées plus pratiques par les gérants.

M. le syndic remercie M. Alexandre Oberholzer pour sa présentation et passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son préavis concernant cet investissement.

Au nom de la Commission financière, M. Michael Zurkinden annonce qu'elle a examiné cet investissement dans le cadre de ses compétences et constate qu'il sera financé par les fonds propres de la commune et que les liquidités sont disponibles. Dès lors, la Commission financière préavise favorablement cet investissement.

M. le syndic remercie la Commission financière pour son rapport et demande s'il y a encore des questions au sujet de cet objet et du rapport de la Commission financière.

A propos du délai, **Mme Valentine Rigolet** demande si le mobilier sera remplacé avant la fusion.

M. Dominique Roulin confirme que les délais sont relativement courts. Aussi, le fournisseur a déjà avisé qu'il était prêt à livrer, une fois l'accord de la commune confirmé.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic propose de passer à l'approbation de cet investissement.

Approbation

Les citoyennes et citoyens qui approuvent le remplacement du mobilier du café et de la grande salle de l'auberge des Trois Sapins tel qu'il vient d'être présenté sont priés de le manifester par main levée.

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie les citoyennes et citoyens pour cette approbation.

Le budget d'investissement tel qu'il vous avait été présenté en décembre 2019 prévoyait des investissements en cours, dont l'investissement pour la réfection des routes communales à vocation agricole ainsi qu'un montant en prévision de la réfection du chauffage du complexe communal. Avec le vote précédent, le budget d'investissement 2020 totalise des charges pour un montant de CHF 3'474'000.00 et des recettes pour un montant de CHF 2'768'800.00.

TRACTANDUM 4

REPRISE DES INFRASTRUCTURES PRA-DU-NOT

M. le syndic explique que la reprise de ces infrastructures découle de la convention du 30 septembre 2015 signée entre la Société à l'Orée du Bois d'Amont SA et la commune d'Arconciel. Comme mentionné en introduction sont concernés:

- la nouvelle route d'accès au quartier de 328 m² (301+27m²)
- ainsi que le trottoir adjacent de 97 m²

Les raccordements à l'adduction d'eaux et aux eaux usées se faisant directement sur les conduites, respectivement les collecteurs communaux, ces infrastructures ne sont pas concernées par la reprise.

Pour information, les difficultés rencontrées dans ce dossier sont dues au fait que lors de la vente, sous forme de PPE, de l'immeuble situé sur l'article 566 par la société en question, il n'a pas été stipulé qu'une surface devait être cédée à la commune pour le trottoir. Mais aujourd'hui, le Conseil communal est en possession d'un accord écrit des propriétaires concernés lui permettant de soumettre cette reprise d'infrastructures à l'Assemblée communale.

De plus, une cession de terrain communal, plus précisément de l'ancienne route d'accès, en faveur de l'article 203 sera également stipulé dans le verbal du géomètre. Le principe de cette cession figure d'ailleurs déjà dans la convention de 2015. Etant également en possession de la garantie bancaire pour la pose du revêtement sur la route et le trottoir, tous les éléments sont maintenant réunis pour reprendre cette infrastructure.

M. Dominique Roulin demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet.

M. Jean-Daniel Wohlhauser fait remarquer qu'il est possible que le plan affiché à l'écran (voir annexe) ne soit pas compréhensible de tout le monde dans la salle. Selon son interprétation,

il s'agit de la forge en haut à gauche, de la ferme en bas à gauche, et les nouveaux blocs se trouvent à droite sur le plan.

M. Dominique Roulin confirme que les observations de M. Wohlhauser sont correctes. Il montre le nouvel accès au quartier. L'accès à la forge et au bâtiment édilitaire se faisait via la route communale. Cet accès de 91 m² n'était plus à disposition, il avait donc été convenu que la commune bénéficierait d'un nouvel accès et par la même occasion, qu'un échange de terrain serait effectué avec la propriétaire de l'article 203, Mme Nicole Ischer. Ceci pourra donc maintenant être réalisé ensemble dans le cadre de la reprise des infrastructures et de la signature du verbal.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le syndic remercie les citoyennes et citoyens pour leur écoute et propose de procéder à son approbation.

Approbaton

Les citoyennes et citoyens qui approuvent la reprise des infrastructures du quartier de Pra-du-Not, telle qu'elle vient d'être présentée sont priés de le manifester par main levée.

Cette reprise est acceptée à une large majorité, sans opposition.

M. le syndic remercie infiniment les citoyennes et citoyens d'avoir accepté cette reprise. Ainsi, le Conseil communal sera en mesure de clore ce dossier au plus tard jusqu'au 31 décembre de cette année.

TRANCTANDUM 5

INFORMATION COMMUNE DE BOIS D'AMONT

Présenté à la population par les exécutifs des trois communes concernées le 22 janvier 2020 dans cette même salle, le projet de fusion a rencontré un très fort intérêt qui s'est ensuite concrétisé dans les urnes. Avec des taux de participation supérieurs à 50%, les citoyens des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes ont plébiscité le projet respectivement avec 86%, 76% et 93% des voix. Un score sans ambiguïté aucune qui a servi de motivation à tous les membres du comité de pilotage, pour mettre en forme cette nouvelle commune.

Se fondant sur le travail effectué lors de la phase d'analyse, le comité de pilotage a très vite repris le travail. Durant le semi-confinement, certaines séances ont eu lieu sous forme de téléconférence, mais le travail a été empoigné avec énergie et détermination. En complément des groupes de travail déjà mis en place, des équipes (généralement sous forme de binômes) avec des tâches et des objectifs plus détaillés ont été créées. M. Patrick Gendre ayant été pour notre commune la principale cheville ouvrière durant la deuxième phase de ce projet, M. le syndic lui repasse la parole pour en parler.

M. Patrick Gendre explique que sans ordre particulier, un groupe de travail « Administration » est occupé à concrétiser les objectifs définis l'année dernière, tels que l'organisation des ressources humaines autour des compétences et la spécialisation de celles-ci dans les principaux domaines d'activité d'une administration. Un second groupe traite des finances communales et a comme tâche de mettre en place un projet permettant la concrétisation de la planification financière ainsi que l'élaboration des budgets ; le tout dans le respect du nouveau modèle MCH2. Le canton a laissé aux communes le choix d'intégrer ce nouveau modèle comptable pour 2021 ou 2022. Au vu de la réunification des comptes de nos trois

communes au 1^{er} janvier 2021, il a semblé évident au comité de pilotage de partir directement avec MCH2 afin de ne pas faire ce travail deux fois.

Un troisième groupe s'est occupé de la modification des locaux actuels afin de pouvoir accueillir prochainement le personnel de la nouvelle administration. Les citoyens l'auront peut-être constaté, une liaison a été créée avec l'espace disponible sous les arcades afin de disposer de suffisamment de place.

Profitant de la mise en place d'une nouvelle administration, il a été décidé de renouveler le système informatique qui ne donnait plus satisfaction à deux des trois communes actuelles. Ainsi, avec le soutien de partenaires externes, une autre équipe a pour mission de changer l'outil métier et celui de comptabilité, profitant encore une fois de l'accomplir en commun pour ne faire qu'une seule fois le travail.

Un prestataire externe a également été mandaté pour mettre en place les outils de communication de cette nouvelle entité, soit le site web, le journal villageois, les aspects visuels, etc.

Sur le terrain, les membres du plus grand des groupes se rencontrent régulièrement pour traiter de l'organisation de tout ce qui touche à l'édilité, aux routes, aux bâtiments et aux déchetteries. Ils seront à l'origine du futur département technique.

Enfin, et non des moindres, des représentants de chacune des communes se retrouvent fréquemment pour débattre et élaborer les premiers règlements qui devront être adaptés. Il s'agit d'une tâche particulièrement ardue car elle est directement liée aux taxes relatives à l'adduction d'eau et à l'épuration. Il semble possible que leur travail soit présenté à l'Assemblée communale au début 2021.

Il reste aujourd'hui moins de 4 mois et le travail ne manque pas. Le comité de pilotage et toutes les personnes qui participent à ce projet (conseillers communaux, collaborateurs, personnes externes et autorités cantonales) sont engagés pour concrétiser le projet que la population a soutenu en date du 8 février dernier.

M. Patrick Gendre demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet.

M. Christian Clément souhaite savoir s'il est possible de connaître le nom des entreprises externes qui ont été mandatées.

M. Patrick Gendre répond que la société Créambule, par exemple, s'occupera de revoir le site web, le journal villageois et les aspects visuels. Cette société est représentée par M. Girardin, domicilié dans la commune et qui assiste d'ailleurs à la présente assemblée. Le Conseil communal fait ainsi en sorte d'attribuer le travail à des sociétés locales.

M. Julien Python demande par quelle Assemblée communale seront approuvés les comptes 2020 de la commune d'Arconciel.

M. Patrick Gendre explique que les comptes 2020 seront acceptés par l'Assemblée de la nouvelle commune de Bois-d'Amont. A l'occasion de cette même assemblée communale de Bois-d'Amont, les comptes 2020 des 3 communes seront présentés individuellement avec les préavis des 3 commissions financières et des 3 réviseurs.

M. Julien Python souhaite savoir si un tableau de répartition sera présenté afin que l'Assemblée puisse connaître la provenance des différents éléments (fortune, etc.) qui vont constituer Bois-d'Amont.

M. Patrick Gendre pense qu'il s'agit d'une bonne remarque et que cela est envisageable.

M. Daniel Python se souvient qu'il a été mentionné que les nouveaux règlements sont en cours d'élaboration. Il demande si ce sont les anciens conseils communaux qui les élaborent pour la nouvelle commune.

A cette question, **M. Patrick Gendre** est en mesure de répondre qu'à ce jour, ce sont les conseillers communaux actuellement en place qui ont commencé à analyser les règlements. L'objectif est d'arriver à la fusion avec un projet, qui bien entendu devra être soutenu par le nouveau Conseil communal. L'idée est de ne pas laisser tout ce travail à demain. D'autant plus que les autorités cantonales incitent les communes depuis plusieurs années à s'activer sur ces sujets.

M. le syndic adresse ses remerciements à M. Patrick Gendre pour les informations fournies et pour son investissement en faveur de la mise en place de cette nouvelle commune.

Avant d'ouvrir la discussion sur le sujet, M. Dominique Roulin voudrait encore relever une information déjà publiée dans la feuille officielle du 5 juin 2020 concernant la convocation du corps électoral des trois communes pour le dimanche 8 novembre 2020.

Effectivement, le dépôt de listes en vue du renouvellement intégral anticipé du Conseil communal a été fixé au lundi 28 septembre 2020 à 12h. Le Conseil communal va déposer une liste avec trois noms correspondant aux trois sièges qui, selon la convention de fusion du 3 décembre 2019, reviennent à la commune d'Arconciel. Ces trois noms n'étant pas encore définitifs, ils ne seront pour l'heure pas encore dévoilés, mais ce sera chose faite en date du 28 septembre. A savoir également que chaque citoyen éligible peut déposer une liste sur laquelle peuvent figurer 1 à 3 noms. Voici en l'état les informations qui peuvent être données concernant la future commune de Bois-d'Amont. Le Conseil communal ne dispose certes pas encore de toutes les réponses aux questions relatives à cette nouvelle commune, mais s'il y a d'autres questions, le Conseil communal essaiera volontiers d'y répondre.

M. le syndic demande à qui il peut donner la parole.

Comme la parole n'est pas demandée, M. Dominique Roulin passe au point 6 de l'ordre du jour, les divers.

TRACTANDUM 6

DIVERS

Avant d'accorder la parole aux personnes présentes, le Conseil communal souhaite donner quelques informations concernant les ruines du château d'Arconciel, se trouvant dans les méandres de la Sarine au lieu-dit en Gottala. En mai 2018 a eu lieu l'assemblée constitutive de l'Association Arconciacum, qui a pour but la mise en valeur du patrimoine archéologique et historique d'Arconciel, plus spécifiquement la préservation du site du bourg médiéval ainsi que la consolidation de sa tour. Cette association, qui a été présentée au public lors des Journées européennes du Patrimoine en septembre 2018, est d'avis qu'il serait plus facile de mettre en œuvre la préservation du site, si celui-ci était en mains communales. Parallèlement, le propriétaire des lieux souhaite remettre ce site à la commune, surtout pour des questions de sécurité liées à l'état de dégradation des vestiges de ce château. Ainsi, la commune a déjà fonctionné en tant qu'intermédiaire entre l'Association et le Service archéologique cantonal.

Pour plus de détails sur le sujet, M. Dominique Roulin passe une fois encore la parole à M. Patrick Gendre.

M. le vice-syndic confirme qu'en effet, l'Association a approché la commune en 2019 pour étudier l'opportunité de collaborer dans la préservation du site. Très vite, le Conseil communal a rencontré les membres de l'Association Arconciacum et se sont mis d'accord sur le fait qu'il fallait prioritairement fixer le cadre légal de ce projet. Il a alors été clair que dans l'état, il serait plus simple que la commune devienne propriétaire du site. Sur la base d'un accord de principe avec le propriétaire, ils ont alors approché les différents services cantonaux et mandaté un géomètre afin de déterminer le périmètre du projet. Parallèlement et avec le soutien du Service archéologique du canton, il a été demandé à l'Association de requérir une expertise fédérale afin de déterminer les mesures à prendre pour, dans un premier temps, préserver et ensuite mettre en valeur les ruines du château d'Arconciel. Reportée une première fois à cause du COVID, cette expertise a eu lieu en présence d'une délégation de l'Association et de la commune en date du 4 août dernier. Il ressort du rapport d'expertise que les premières mesures à prendre concernent différentes interventions sur la flore à proximité des vestiges. C'est pourquoi une rencontre a ensuite été organisée avec un représentant du Service des forêts et de la nature pour déterminer de manière plus précise les interventions à planifier et leur éventuelle exécution lors de travaux d'entretien.

L'Association doit aujourd'hui prendre en main le projet et préparer un dossier qui sera transmis aux services fédéraux et cantonaux pour déterminer le taux de subventionnement des diverses interventions sur le site. Bien évidemment, tout ne sera pas réalisé en une fois, mais chaque étape devrait permettre de mieux préparer la suivante.

Il faut juste commencer une fois. Dans la mesure où les préavis des services cantonaux seront positifs, le Conseil communal envisage de concrétiser avant la fin de l'année la reprise de cette zone pour un montant symbolique.

M. Patrick Gendre demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet, tout en mentionnant que deux représentants de l'Association Arconciacum prennent part ce soir à cette assemblée. Les questions peuvent donc également être adressées dans leur direction.

M. Julien Python demande si la commune prévoit d'acheter l'ensemble du méandre ou uniquement les quelques mètres à proximité des tours ?

M. Patrick Gendre répond que la reprise concerne un tronçon dans le secteur où se situent les tours. Cela représente tout de même 40'000 m² au total, depuis l'entrée de la forêt et à l'exclusion du pré qui se trouve en bas. Un concept de droit de passage et de charges d'entretien partagées a été intégré. Le Conseil communal a surtout tenu compte de l'aspect légal.

M. Pierre Python recommande les services de la maison VAM à Bulle pour entreprendre ces travaux de rénovation. M. Python connaît très bien cette maison pour y avoir travaillé. Il explique que VAM (association pour des mesures actives sur le marché du travail) emploie du personnel, maçons et ouvriers professionnels accompagnés de chômeurs. Ces employés coûtent CHF 40.00 par jour. Les coûts seront considérables si les travaux sont effectués par une entreprise privée.

M. Patrick Gendre rajoute une précision. Dans la définition du cadre juridique, il est clair que l'Association Arconciacum sera le maître d'ouvrage pour toute intervention sur le site. La commune ne sera pas porteuse du projet. Toutefois, M. Gendre pense que cette suggestion peut intéresser l'Association.

Tout en vantant le professionnalisme de la maison VAM, **M. Pierre Python** mentionne différents ouvrages auxquels il a participé avec cette entreprise qui, de plus, est connue des services cantonaux et fédéraux.

M. Patrick Gendre adresse ses remerciements à M. Pierre Python pour ces renseignements et cède la parole à M. Dominique Roulin.

M. Dominique Roulin remercie M. Patrick Gendre pour la présentation de ce projet. Il rajoute qu'avant chaque étape, un budget sera soumis et que le maître-d'œuvre pourra bénéficier de subventions cantonales et fédérales à hauteur de 2 x 20%. Pour le solde, il s'agira à l'Association d'aller chercher les fonds nécessaires par le biais de sponsors par exemple. Bien entendu, la commune pourrait participer dans une moindre mesure en présentant un budget d'investissement lors d'une assemblée communale. Cependant, la plupart des moyens devra provenir d'autres sources que celles de la commune.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions sur le sujet, M. le syndic ouvre la discussion générale.

Discussion générale

Jean-Philippe Decrème a remarqué que la tour d'Arconciel n'était pas représentée sur le futur écusson de la commune de Bois-d'Amont.

M. Dominique Roulin répond que le sujet a déjà été très largement débattu à l'occasion de précédentes assemblées et lors de la séance d'information sur la fusion. Un choix avait dû être fait à l'époque. D'autres habitants auraient également souhaité que la tour figure sur cet écusson. Cela ne sera pas le cas.

M. Julien Python déplore le fait que cet écusson ait été défini par un groupe composé de quelques personnes seulement et que la population n'ait pas été consultée.

M. le syndic confirme que le comité de pilotage composé de 6 personnes ainsi qu'un spécialiste de l'héraldique ont créé cette armoirie. Il demande si quelqu'un souhaite prendre la parole à ce sujet ou pour autre chose.

Autre sujet, **Mme Valentine Rigolet** souhaite soulever la question quant à une nouvelle salle de gym ou une rénovation de la salle existante. Un projet avait été soumis il y a quelques années pour la commune d'Arconciel. En tant que présidente de Société de gym et maman de jeunes enfants, elle demande si, dans le cadre de la fusion, il a été discuté d'un investissement dans ce sens.

M. Dominique Roulin indique que chaque commune s'était déterminée sur son plan d'investissement pour les 5 prochaines années. Pour la commune d'Arconciel, il n'était pas question d'une halle de gym vu que le Conseil communal avait déjà étudié un éventuel projet et que l'augmentation du taux d'impôt qui aurait permis de financer une halle de gym était trop importante seulement pour la commune d'Arconciel. Cette idée a donc été laissée de côté. Dans le plan de la commune d'Ependes ne figurait pas non plus d'investissement touchant à la halle de gym. Aussi, ce sujet ne fait pour l'heure pas partie des discussions des 3 communes. La question se posera certainement au sein du nouvel exécutif. Pour M. le syndic, d'un point de vue personnel, deux investissements seront prioritaires ; soit une déchetterie avec un bâtiment pour l'édilité, soit des infrastructures sportives. Toutefois, ce sera au futur

Conseil communal de se prononcer. Il faudra avant cela lui laisser le temps de se mettre en place pour proposer des investissements de cette importance.

Mme Valentine Rigolet imagine qu'il existe des subventions assez conséquentes pour un investissement.

M. le syndic répond qu'il existe des subventions, mais elles sont relativement faibles. Le projet que le Conseil communal a étudié se chiffrait à environ 10 millions de francs. L'apport en subvention n'atteignait même pas 1 million de francs.

Mme Valentine Rigolet pensait plutôt aux subventions allouées pour la fusion.

M. Dominique Roulin confirme qu'une subvention à la fusion qui se monte à environ Fr. **240'000.00 CHF 421'300.00** sera allouée. Ce montant doit être voué à un projet qui peut être bénéfique pour l'ensemble de la population. Ce ne doit donc pas être un projet à réaliser uniquement dans l'une ou dans l'autre des communes. Le comité de pilotage n'a pas encore trouvé de dénominateur commun à la réalisation de ce projet. Différentes idées étaient venues à l'esprit, telle qu'une piste cyclable entre Arconciel et Ependes. Ce montant pourrait probablement aussi être intégré dans un projet plus global. Cet argent que l'on recevra pour la fusion sera certainement plutôt investi dans un projet à court terme.

Quoi qu'il en soit, le Conseil communal d'Arconciel prend volontiers note de la remarque de Mme Rigolet et transmettra ce sujet au futur exécutif. Il est bien conscient que cette salle de gym n'est pas récente et de la nécessité pour les sociétés et les écoles d'avoir les infrastructures adéquates.

M. Patrick Gendre rajoute que, de mémoire, il s'agit d'un projet que la commune d'Ependes souhaite concrétiser. Il n'a pas été ajouté dans la planification financière car le délai est régulièrement repoussé, mais il fait partie des sujets desquels il faudra discuter.

Mme Valentine Rigolet serait reconnaissante que cette discussion soit amenée au sein du comité de pilotage. De nombreuses heures de gymnastique ont lieu dans cette salle de gym. De plus, cette infrastructure est d'ailleurs utilisée par les sociétés sportives mais également par les écoles. Mme Rigolet est d'avis que l'exécutif doit en tenir compte dans sa stratégie des besoins de la population. Il est indispensable d'en parler suffisamment tôt. On ne peut pas attendre 5 ans avant de faire quelque chose.

M. Dominique Roulin remercie Mme Rigolet pour ces remarques.

Mme Marie Joëlle Chappuis est consciente que la commune d'Arconciel est en période de transition dans le cadre de la fusion de Bois-d'Amont. Elle souhaite tout de même soulever un débat en relisant un texte publié dans le Journal villageois n°1/2020, rédigé par M. Frédéric Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier auprès du Service des forêts et de la nature. Mme Chappuis donne lecture du passage qui l'a interpellée :

« La sauvegarde de la biodiversité passera notamment par des paysages plus riches en haies et arbres isolés, des forêts mélangées et structurées, des villes plus « végétalisées » et une diminution drastique des produits chimiques déversés dans notre environnement. »

Aussi, Mme Chappuis formule les questions suivantes : Existe-t-il des mesures correspondant au non-respect de l'environnement par rapport au sujet concernant la sauvegarde des haies et des arbres isolés ? Si non, est-il prévu d'en instaurer ?

M. Dominique Roulin répond qu'actuellement, au niveau de notre plan d'aménagement local (PAL), certaines haies sont enregistrées comme étant à sauvegarder et d'autres ne le sont pas. De manière générale, les arbres isolés situés hors de la zone à bâtir sont aussi protégés. M. Roulin a lui-même été concerné ce printemps. Souhaitant abattre un arbre isolé, il lui a fallu

demander une autorisation et insérer une publication dans la feuille officielle. Aussi, il existe déjà un grand nombre de restrictions s'agissant de la protection des haies et des arbres isolés. Dans le cadre de la révision de son PAL, la commune d'Arconciel n'a pas eu besoin d'aller au-delà des exigences qui étaient fixées par le canton. Le but du Conseil communal n'était donc pas d'être plus strict. Il a intégré dans son plan d'aménagement ce qui lui était demandé au niveau de la protection des haies et des arbres. Au niveau de la biodiversité, des mesures pourraient être prises s'il fallait aller plus loin au niveau des restrictions d'utilisation drastique des produits chimiques ou phytosanitaires qui sont cités par M. Frédéric Schneider. C'est son avis personnel. On peut aussi en partager un autre sachant que les exigences en vigueur sont déjà relativement élevées.

En cas de situation plus spécifique, M. le syndic propose à Mme Chappuis de le mentionner à l'attention du Conseil communal afin de discuter à propos du sujet en question.

Mme Chappuis demande si pour les paysans il existe des produits alternatifs qui ne soient pas chimiques et non nocifs pour l'environnement ? Elle relève d'ailleurs que la commune a institué la campagne « 1 Tulipe pour la vie » en lien avec le cancer du sein. Certains produits nocifs seraient justement responsables de certains cancers. Mme Chappuis est d'avis qu'il faut repenser le problème aussi à la base si nous voulons sembler cohérents.

M. Dominique Roulin indique que deux initiatives sur la propreté de l'eau et la production sans produit de synthèse dans l'agriculture seront soumis au peuple. Des discussions auront lieu dans ce cadre. M. Roulin pense qu'actuellement déjà, de gros efforts sont faits au niveau de l'agriculture. Par ailleurs, la commune a l'interdiction d'utiliser certains herbicides. Cette directive est respectée. Il est toujours possible d'en faire plus, mais généralement cela est basé sur des initiatives facultatives.

M. Stéphane Descloux demande comment cela se passera pour les commissions communales. Seront-elles redéfinies en 2021 ? Une dissolution des commissions actuelles est-elle prévue ?

M. Dominique Roulin explique qu'une assemblée constitutive de Bois-d'Amont se tiendra durant les 5 premiers mois qui suivent l'entrée en vigueur de la fusion. Les commissions seront renommées à ce moment-là. A l'exception de la commission financière, les autres cesseront probablement leur activité au 31 décembre 2020. La commission financière restera en activité étant donné qu'elle doit encore se pencher sur les comptes 2020. Lors de cette assemblée constitutive, la nouvelle commission financière ainsi que la commission d'aménagement seront nommées par l'Assemblée communale. La désignation des autres commissions est de la compétence du Conseil communal. En général, toutes les commissions seront renommées, à moins que la nouvelle commune juge qu'une commission ne soit plus nécessaire.

M. Thomas Loosli revient sur le vote de l'assemblée communale l'année passée portant sur une étude sur la faisabilité de zones 30 km/h. Qu'en est-il ?

M. Dominique Roulin répond qu'un bureau a été mandaté. A cause du COVID, il n'a pas réalisé les travaux très rapidement ce printemps. M. le syndic passe la parole à M. Pierre-André Bulliard, conseiller communal en charge des routes, afin de donner quelques explications supplémentaires à ce sujet.

M. Pierre-André Bulliard affirme que le Conseil communal a pris un peu de retard car il a dans un premier temps demandé des offres comparatives à différents bureaux pour réaliser cette étude. Le mandat a été attribué au mois de mars. Malheureusement, le COVID est arrivé juste après, ce qui a ralenti le travail. Le bureau est à nouveau à pied d'œuvre et effectue des relevés de vitesse dans différents quartiers. Le Conseil communal souhaiterait terminer cette étude d'ici la fin de l'année. L'objectif est de remettre un dossier bien ficelé à la future commune de Bois-d'Amont qui devra se charger de la mise en place des mesures.

M. Jean-Philippe Decrème demande si, pour relier les communes, un chemin piétonnier est envisagé ou si les citoyens seront toujours obligés de se rendre par exemple à Ependes en voiture ?

A cette question, **M. le syndic** répond que la route entre Ependes et Arconciel est cantonale. Comme mentionné tout à l'heure, il a été parlé de la réalisation d'une piste cyclable comme une possibilité d'utilisation de ce montant qui est mis à disposition dans le cadre de la fusion des communes. Toutefois, rien n'est arrêté pour l'instant. Les conseillers communaux savent à quel point l'aménagement d'un trottoir est onéreux. Il faudra voir dans quelle mesure un chemin piétonnier ou une alternative pourra être réalisée. Il y avait un vœu dans ce sens de relier d'une façon ou d'une autre les communes. M. Roulin rappelle qu'il y a déjà le sentier panoramique, qui, lorsqu'il a été aménagé, avait soulevé certaines initiatives de la part des communes de Senèdes et de Ferpicloz afin de finaliser la boucle. Il est possible que cela se passe à ce niveau-là plutôt qu'à celui de la route cantonale. D'autres discussions auront lieu à ce sujet.

CLOTURE

Arrivant au terme de cette assemblée et comme annoncé dans le journal villageois, le Conseil communal regrette de ne pas pouvoir donner une touche plus conviviale à cette dernière assemblée de la commune d'Arconciel.

Initialement, M. le syndic pensait faire une rétrospective de la commune, mais très rapidement ce sont posées deux questions. La première : quelle date initiale faut-il donner à cette rétrospective et deuxièmement : est-il judicieux de se tourner vers le passé comme lorsque qu'un point final est mis à un événement ou à une vie ! Et finalement, M. le syndic s'est dit qu'il ne fallait pas voir le passage de la commune d'Arconciel à celle de Bois-d'Amont comme une fin, mais bien comme un début ! La commune d'Arconciel ne s'arrête pas, mais poursuit son développement au sein d'une entité un peu plus grande, sous le nom de Bois-d'Amont. Commune à laquelle il souhaite bon vent et prospérité. Il espère que chaque citoyen saura s'identifier à cette nouvelle entité qui va tout mettre en œuvre pour satisfaire sa population. Et il en est certain, même dans ce nouveau contexte, le village d'Arconciel gardera son identité et sa fierté ! La préservation du site du château d'Arconciel en fait partie.

Si les conditions sanitaires le permettent, le Conseil communal souhaite tout de même organiser au début décembre et sur inscription un petit événement qui réunirait le personnel et les membres des commissions ou peut-être même un cercle un petit peu plus large.

Sans anticiper, M. Dominique Roulin souhaiterait tout de même remercier deux personnes qui ont œuvré durant de nombreuses années pour la commune d'Arconciel et qui ont tout dernièrement cessé leur activité. Il s'agit tout d'abord de M. Pierrot Python, qui comme tout le monde le sait, a été durant de nombreuses années un des responsables de la déchetterie. Pour ceux qui ne le sauraient pas, en plus d'avoir été maçon, comme nous venons de l'apprendre, dans son plus jeune âge M. Pierrot Python a également été conseiller communal. La deuxième personne que M. le syndic remercie ce soir, est M. Bernard Pillonnel, qui n'est pas présent à cette assemblée pour des raisons de santé, mais qui a également fonctionné de nombreuses années comme responsable de la déchetterie. Tous les deux méritent nos applaudissements !

Bien que M. le syndic en aura encore l'occasion dans un autre cadre, il remercie tout particulièrement le personnel administratif, M. Frédéric Clément et ses collègues du Conseil communal pour leur engagement durant les derniers mois. Le cumul du travail quotidien, des

complications liées au COVID ainsi que du travail supplémentaire lié au processus de fusion est la cause d'une certaine surcharge de travail et de quelques inévitables tensions. Mais il est persuadé qu'avec la détermination de chacun, nous saurons mettre à profit les 4 prochains mois afin qu'au 1^{er} janvier la nouvelle commune puisse démarrer son travail dans les meilleures conditions possibles.

M. Dominique Roulin ne voudrait pas clore cette assemblée sans remercier infiniment la commune d'Ependes pour la mise à disposition de cette salle. Aussi, le Conseil communal remercie l'Assemblée pour sa présence et sa participation active. A cause du COVID, c'est avec regret que le Conseil communal doit renoncer à offrir le verre de l'amitié. Car à quoi bon respecter les distances durant l'assemblée pour ne plus le faire lors d'une verrée...et boire le verre de l'amitié avec un masque ne semblait pas du tout adéquat. Mais il le promet, la nouvelle commune se rattrapera dès que les conditions le permettront.

Le syndic souhaite à tous une bonne fin de soirée et une bonne rentrée.

L'assemblée est ponctuée par les applaudissements des citoyennes et citoyens.

L'assemblée débute à 20h00 et se termine à 22h00.

Le syndic :

En remplacement de la secrétaire :

Dominique Roulin

Angélique Jenny